



PRÉFET DE LA MOSELLE

Liberté
Égalité
Fraternité

PREFECTURE DE LA MOSELLE
Direction de la coordination et de l'appui territorial
Bureau des enquêtes publiques et de l'environnement

AVIS D'ENQUETES

préalable à la déclaration d'utilité publique
du projet d'aménagement d'une zone sportive et culturelle
sur le territoire de la commune d'Illange
et parcellaire conjointe

Expropriant : commune d'Illange

Par arrêté préfectoral DCAT/ BEPE/ N°2022-252 du 9 décembre 2022, des enquêtes conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire, sur le projet susvisé, sont prescrites du 12 au 27 janvier 2023 inclus sur le territoire de la commune d'Illange.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier concernant la déclaration d'utilité publique sera consultable :

- à la mairie d'Illange, pendant les jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie au public ;
- sur le site internet de la préfecture de la Moselle www.moselle.gouv.fr - Publications - Publicité légale installations classées et hors installations classées - Arrondissement de Thionville ;
- sur un ordinateur mis à la disposition du public dans le hall d'accueil de la préfecture de 8h30 à 15h30, après prise de rendez-vous au 03 87 34 87 34.

Le dossier d'enquête parcellaire sera également déposé à la mairie d'Illange dans les conditions fixées ci-dessus.

Le public peut consigner ses observations écrites pendant toute la durée des enquêtes sur les registres déposés à cet effet en mairie d'Illange, ou les adresser :

- par écrit, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie d'Illange, 2 rue de la Moselle - 57970 Illange ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-consultations-thionville@moselle.gouv.fr.

Monsieur Patrick Neu, ingénieur environnemental, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la mairie d'Illange :

- le jeudi 12 janvier 2023 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 27 janvier 2023 de 10h00 à 13h00.

La publication du présent avis est faite notamment en vue de l'application des articles L311-1 à 3 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, ci-après reproduits :

"En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.

Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.

Les [autres] intéressés [...] sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à indemnité."

La copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sur l'utilité publique du projet sera tenue à la disposition du public à la mairie d'Illange et à la préfecture de la Moselle, et publiée sur le site internet de la préfecture de la Moselle www.moselle.gouv.fr - Publications - Publicité légale installations classées et hors installations classées - Arrondissement de Thionville. Toute personne concernée peut demander au préfet, à l'issue de l'enquête, communication des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sur l'utilité publique du projet.

La déclaration d'utilité publique du projet, ainsi que la cessibilité des terrains seront prononcées, le cas échéant, par arrêté préfectoral.

Annexe 17 :

Publicités complémentaires

THIONVILLE

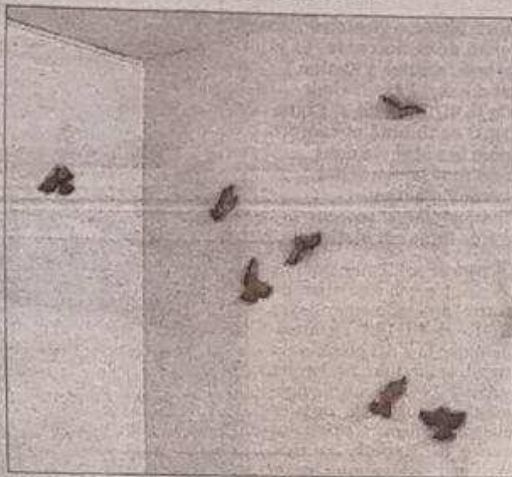
“Bestiaires” : l'exposition à Puzzle qui a du chien

L'exposition “Bestiaires” se tient à Puzzle jusqu'au 25 mars. Conçu comme un hommage aux animaux et à leur représentation et à leur représentation, ce temps fort artistique et didactique mêle subtilement sculpture, projection numérique, gravure et installations.

“Bestiaires” est sans conteste l'exposition événement de ce début d'année 2023 à Puzzle. Née de la collaboration entre le centre Jacques-Brel et le tiers-lieu Puzzle, avec le concours de galeries parisiennes, de la bibliothèque de Nancy et du musée de l'Image d'Epinal, cette exposition qui se tient jusqu'au 25 mars rend hommage aux animaux et à leur représentation à travers les différentes époques. Compagnons fidèles, héros de nos mythes et légendes ou figures emblématiques de la vie sauvage, ils accompagnent les hommes depuis toujours et nourrissent leur imaginaire. Des fresques rupestres aux créations artistiques contemporaines, du réalisme aux représentations les plus abstraites, les animaux ont aussi, de tout temps, inspiré les artistes.

Une proposition artistique et didactique

Cette exposition mêle subtilement les pratiques de la



“Moineaux” de Sébastien Gouju (2017) en faïence émaillée.

Photo DR/A. MOLE

sculpture, de la projection numérique, de la gravure et de l'installation grâce au travail méticuleux du Centre Jacques-Brel et de Puzzle pour offrir aux visiteurs une proposition à la fois artistique et didactique adaptée à tous les publics.

Des artistes aux parcours croisés et aux inspirations fortement marquées par leurs époques respectives, de Pierre Alechinsky, peintre, graveur et dessinateur, né en 1927, à des artistes plus contemporains comme le photographe touche-à-tout Nick Brandt, né en 1964, ou Sébastien Gouju, en-

fant de la fin des années 70, et ses célèbres ménageries, la programmation se compose de quatre sections : le studio forum, l'espace Weisbuch, la salle noire et la salle blanche. En marge du parcours de l'exposition, des conférences, ateliers, lectures et même une visite en langue des signes seront proposés gratuitement et sur inscription jusqu'au 25 mars.

Puzzle du mardi au samedi de 14h à 18h et le premier dimanche du mois (14h à 18h). Gratuit.

TERVILLE

Inclusion des handicapés : des parents feront du bruit à Paris samedi

Personne n'a idée du chemin de croix que vivent les familles de personnes handicapées. « C'est un combat quotidien ; rien n'est adapté pour nos enfants pourtant, ils font partie de la société », glisse Soraya Mihoubi. Cette maman domiciliée à Terville ne veut pas se résigner. Samedi 28 janvier, elle sera à Paris, dans les rangs d'une manifestation nationale de parents en colère contre un système qui les dépasse. Une seconde manifestation aura lieu simultanément à Marseille. L'initiative en revient à un collectif baptisé Nunchaku.

L'initiative est née tout récemment sur les réseaux sociaux. Plus précisément sur TikTok. « Je suis tombée par hasard sur une vidéo postée par une maman du sud de la France. Elle aussi se bat contre la loi qui n'est pas appliquée, contre les difficultés d'avoir des personnes de santé qui prennent nos enfants en charge, contre le manque d'accompagnants dans les écoles, contre les délais de traitement des dossiers à la MDPH... Je n'ai pas l'habitude de cela mais là, tout est allé très vite : en trois semaines, on a monté un comité et organisé une double manifestation le 28 janvier pour réclamer que la loi sur l'inclu-



Soraya Mihoubi, maman d'une enfant de 7 ans atteinte de troubles autistiques, réclame que la loi sur l'inclusion de 2005 soit réellement appliquée.

sion soit réellement appliquée », débite Soraya.

« Un manque d'humanité »

Le collectif Nunchaku a fait bouillir de la neige. Des interlocuteurs de toute la France apparaissent chaque jour et disent vouloir monter au créneau. « On risque d'être nombreux samedi au jardin des Tuileries », glisse la Tervilloise propulsée référente pour le Grand Est. Elle risque d'organiser des actions locales par la suite ; « le but est

d'être entendu ». En filigrane, l'idée est d'interpeller Brigitte Macron puisque le handicap fait partie des causes qu'elle dit vouloir défendre. « On a besoin d'elle ; des millions de parents sont dans le désarroi », relève Soraya.

Comme tant d'autres familles, elle pointe « un manque d'humanité » dans le sort qui est réservé aux enfants pas comme les autres. « Je rappelle que le handicap n'apparaît pas seulement à la naissance. Un accident peut vous faire basculer du jour au lendemain et ça, les gens ne veulent pas le voir. Ils semblent indifférents. Et ce n'est pas normal », lâche-t-elle le poing levé.

Avant le covid, Soraya avait approché les politiques locaux avec une idée : créer un centre de loisirs adapté aux enfants en situation de handicap mental ou moteur. Le sujet a été mis entre parenthèses mais il reste là, quelque part dans un coin de sa tête, « parce que nos enfants aussi ont le droit de s'amuser ».

Plus d'informations par mail : zin-mehounal.fr. Et pour adhérer au collectif : saganunchaku@gmail.com

YUTZ

Réalité virtuelle et hypnose collective pour les seniors



La réalité virtuelle a permis aux participants de vivre le temps d'une séance.

Le CCAS de la Ville de Yutz, en collaboration avec la DSI (Direction de la solidarité et de l'emploi), a mis en place des ateliers d'hypnose collective et de réalité virtuelle pour les seniors.

Les objectifs visés par ce projet sont de créer du lien social et d'agir sur le bien-être des seniors. Leur sont proposées des expériences en état d'hypnose et/ou de réalité virtuelle. Des séances qui permettent également aux participants de pratiquer en parallèle un soin thérapeutique pour leurs maux, et appréhender plus sereinement les situations du quotidien.

Sophie Prevost, hypnothérapeute est en charge de l'animation

des ateliers par la pratique de la réalité virtuelle et de l'hypnose collective. « Après avoir labéré le choix d'une expérience, nous préparons par exemple des situations virtuelles. Chaque participant a tout d'abord un casque de réalité virtuelle. Cela permet de plonger directement dans l'imaginaire, avec une sensation d'être en vacances et la possibilité de se ressourcer en profondeur. C'est une bonne occasion pour se changer les idées ».

Au total, ce sont quatre séances de deux heures qui sont proposées, deux en réalité virtuelle et deux autres en hypnothérapie collective.

YLLANGE

Complexe sportif et culturel :

l'avis de la population

Actuellement et jusqu'au 27 janvier prochain, un commissaire-enquêteur accueille en mairie les habitants de la localité sollicités pour donner leur avis concernant la création d'un complexe sportif et culturel.

Ce projet municipal aura un impact pour tous, pour les jeunes avec la réalisation d'un

piscinacade, d'un club house, et les aînés notamment, avec la création d'un parcours santé, et d'une salle culturelle.

La mairie est ouverte le lundi de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h, le mardi de 8 h à 12 h, le mercredi et le jeudi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h, le vendredi de 8 h à 13 h.

bloc-notes

BASSE-HAM

Projet d'aménagement rue du Fort
Mardi 31 janvier. À 20h. Salle des fêtes.
Réunion publique organisée par la mairie au sujet des travaux routiers envisagés rue du Fort l'été prochain.
Gratuit.
Tél. 03 82 56 22 25.

FONTOY

Battue de chasse
Samedi 28 janvier. À 7h.
Sur le lot Raidebusch Havange et Angevillers, lot Gloden Fontoy.
Dimanche 29 janvier. À 7h.
Sur le lot 3 en forêt domaniale de Moyeuville.

HAVANGE

Battue de chasse
Samedi 28 janvier. De 5h à 19h.
Sur le ban de Havange, lieu-dit Raidebusche.
Battue de chasse au grand gibier
Samedi 28 janvier. De 5h à 19h.
Sur les bans de Havange et Tressange.

KUNTZIG

Sclérose en plaques
Vendredi 27 janvier. De 19h à 21h.
Maison des associations.
L'objectif de ce groupe de paroles est de permettre aux participants d'exprimer leur vécu et d'échanger dans un cadre où la parole est facilitée et respectée. Tous les derniers vendredis de chaque fin de mois.
Gratuit.
Tél. 06 32 41 31 00.

YUTZ

Assemblée générale de l'APY (Aéro Parc yussois)
Dimanche 29 janvier. À 11h. Salle Peth Prince.
Tél. 06 86 25 43 42.
Assemblée générale de YPEM (école de musique)
Vendredi 27 janvier. À 20h. École municipale de musique.
Yutz promotion école de musique (Ypem) participe aux activités et à la vie de l'école municipale de musique.
Tél. 06 83 13 85 12.



Illange

57970

Info modifiée le 12/01/23

Enquête publique

Une enquête préalable
à la Déclaration d'utilité publique
du projet d'aménagement
d'une zone sportive et culturelle
sur le territoire de la commune
d'Illange et parcellaire conjointe
a lieu du 12 au 27 janvier.

Pour plus d'infos :

[https://www.moselle.gouv.fr
/Publications/Publicite-legale
-installations-classees-et
-hors-installations-classees
/Arrondissement-de-Thionville
/ILLANGE-Projet-d-amenagement-d
-une-zone-sportive-et-culturelle](https://www.moselle.gouv.fr/Publications/Publicite-legale-installations-classees-et-hors-installations-classees/Arrondissement-de-Thionville/ILLANGE-Projet-d-amenagement-d-une-zone-sportive-et-culturelle)



Annexe 18 :

Certificat d'affichage du 27/01/2023

Département de la Moselle

Commune d'Illange

Certificat d'affichage

de l'avis relatif à l'ouverture d'enquêtes conjointes
préalable à la déclaration d'utilité publique du projet
d'aménagement d'une zone sportive et culturelle
sur le territoire de la commune d'Illange,
et parcellaire

Le Maire,
Marc LUCCHINI

Je soussigné(e) _____, Maire de la
commune d'Illange ~~ou~~ _____ (1), certifie que
l'avis de M. le Préfet de la Moselle faisant connaître au public l'ouverture d'enquêtes
conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire, en vue de la
réalisation du projet d'aménagement d'une zone sportive et culturelle, a été affiché,
au plus tard 8 jours avant le début des enquêtes, à compter du
27.12.2022 et pendant toute la durée de celles-ci, soit du 12 au
27 janvier 2023 inclus dans la commune d'Illange, en mairie et (2) :

STADE MUNICIPAL ROUTE DÉPARTEMENTALE ILLANGE

Fait à Illange, le 27 JAN. 2023

Le Maire,
Le Maire,
Marc LUCCHINI



(1) précisez votre identité et vos fonctions

(2) indiquez les lieux d'affichage situés, le cas échéant, ailleurs qu'à la mairie,

Ce certificat est à compléter à l'issue de l'enquête et à insérer dans le registre qui sera transmis au commissaire enquêteur

Annexe 21 :

**Courrier de Monsieur le Maire remis en
réunion de synthèse le 27 janvier 2023**

MAIRIE D'ILLANGE



MARC LUCCHINI
MAIRE

Ce projet correspond à un besoin et à une attente de la population.

Il répond à plusieurs objectifs :

- Compléter les installations sportives existantes et y apporter de nouvelles pratiques sportives
- Regrouper sur un seul site les équipements sportifs et culturels de la commune
- Valoriser les espaces autour du terrain de football existants et créer un lien entre le village et la zone Moslparc
- Intégrer les objectifs environnementaux de la commune (plantation d'arbres, d'arbustes, prévision de mise en place d'un système de chauffage par géothermie pour alimenter la future salle des fêtes et raccorder les vestiaires existants du terrain de football)
- Sécuriser la traversée existante de la RD1 par la construction d'un aménagement facilitant le passage des piétons et ralentissant la circulation automobile

Les habitants, les écoles, les associations de la commune ont déjà fait connaître leur intérêt pour cet aménagement et ont motivé leurs demandes par des projets concrets d'utilisation des différentes activités prévues.

Les élus, au regard des objectifs et de l'intérêt portés par ce projet, considèrent qu'il est d'intérêt public.

Illange, le 27 janvier 2023
Le Maire

The image shows a handwritten signature in black ink to the left of the official seal of the Mayor of Illange. The seal is circular and contains the text 'MAIRIE D'ILLANGE' at the top and 'MOSELLE' at the bottom, with a central emblem depicting a figure on horseback.